

## Enseignement

## Remous autour d'un test de lecture

*La première évaluation externe dans l'enseignement obligatoire a fait la "Une" de tous les médias. Ce n'est pas son organisation qui est en cause, même si certains s'inquiètent de l'utilisation qui sera faite des résultats. C'est le choix des textes proposés aux élèves. Question de contexte...*

> Anne-Marie Pirard

**D**urant la semaine du 29 janvier au 2 février, les élèves de 2e primaire, 5e primaire et 2e année secondaire de l'enseignement ordinaire ont passé une épreuve de lecture et de "production d'écrits" (rédaction, réponses à des questions à propos d'un texte, formulation d'un avis personnel sur ce texte). 150.000 élèves sont concernés. Cette épreuve est la première application du décret du 2 juin 2006 sur l'évaluation externe des acquis des élèves qui s'applique à toutes les écoles de tous les réseaux de l'enseignement obligatoire en Communauté française.

La décision, importante pour le monde de l'enseignement, avait fait l'objet de fort peu d'informations aux parents quand, brusquement, elle s'est retrouvée à la "Une" des médias.

### Une photographie des acquis

Mais d'abord, qu'est-ce qu'une évaluation externe? Il s'agit d'un travail portant sur une matière donnée que doivent effectuer, au cours d'une même période, tous les élèves des classes concernées de toutes les écoles de tous les réseaux. Contrairement aux contrôles habituels,

cette épreuve n'est pas conçue par les enseignants de l'école fréquentée par les élèves, mais par une équipe d'experts - enseignants et inspecteurs - constituée à cet effet. D'où son nom d'"externe". Les questions, rédigées par cette équipe, sont envoyées à toutes les écoles, les instituteurs et institutrices et les professeurs de la discipline concernée sont chargés de faire passer l'épreuve à leurs élèves. Durant la semaine du 5 au 9 février, tous ces enseignants sont convoqués par l'inspection pour une séance de correction. Les résultats, analysés et commentés, seront communiqués aux écoles en mai 2007.

Cette évaluation n'est pas "certificative" et le résultat que l'élève obtient ne peut pas influencer la réussite de son

année scolaire. En réalité, les résultats concernent bien plus les enseignants et les responsables de l'enseignement que les élèves eux-mêmes. En effet, le décret de juin 2006 conçoit l'évaluation externe comme un instrument de lutte contre un enseignement à deux vitesses. Ce système soumet tous les élèves à une évaluation d'un même niveau d'exigence, quels que soient l'établissement et le réseau fréquentés. Elle doit donc permettre aux autorités politiques et pédagogiques d'avoir une photographie de l'état des acquis de l'ensemble des élèves par rapport aux compétences précisées dans les "socles" qui constituent la référence commune de toutes les écoles de tous les réseaux.

### Confidentialité

Cette évaluation doit aussi et surtout permettre aux enseignants de chaque école de situer les résultats de leurs élèves par rapport aux résultats de l'ensemble des

élèves de la zone où se trouve l'établissement et par rapport à l'ensemble des écoles de la Communauté française. L'évaluation externe est utile si elle permet vraiment de donner aux enseignants des outils adéquats pour les aider à faire leur métier. Elle rate son but si elle devient le prétexte d'une concurrence plus forte encore entre les écoles. Il est donc indispensable que les résultats de chaque élève et les résultats globaux de chaque école restent confidentiels. La ministre de l'Enseignement obligatoire et le service général de pilotage du système éducatif ont insisté sur cette obligation. Sera-t-elle respectée par tout le monde? On ne peut que l'espérer! Le but de l'épreuve est, en effet, de mieux piloter l'enseignement dans son ensemble, non d'organiser des classements (nécessairement injustes et inappropriés) entre les écoles.

Par ailleurs, très pratiquement, certains enseignants soulignent qu'aucun remplacement n'est prévu pour leur classe pendant la correction des épreuves, ce qui crée du retard dans les apprentissages. Certains regrettent aussi que l'on accumule, une fois encore, des données sur les élèves alors que les enseignants ont surtout besoin d'outils qui les soutiennent dans leur travail au quotidien. Le service général de pilotage promet que les résultats et commentaires seront accompagnés de "pistes didactiques" pour les enseignants et que l'Institut de formation en cours de carrière proposera, en 2007-2008, des formations spécifiques sur base de l'analyse de ces résultats.

### Hors contexte

Mais ce qui a suscité la polémique, ce sont les textes choisis pour les

épreuves et, plus précisément, celui de la 2e secondaire et, surtout, celui de la 5e primaire. Le premier, extrait de **Nettoyage à sec** du romancier belge, Nicolas Ancion, parle d'un hold-up. Le second, extrait de **Encore des histoires pressées** de Bernard Friot, un auteur suisse de littérature jeunesse, raconte les "exploits" d'un enfant qui, pour obtenir de bons points en rédaction française, pousse sa sœur dans l'escalier, empoisonne son père, fait tomber un pot de fleurs sur une passante et lui fracasse le crâne...

De nombreuses écoles de tous réseaux ont réagi avec virulence. L'administration générale a défendu le choix de ses équipes, parlant de "*textes qui permettent d'accéder au réel et d'y être confrontés*". Et les spécialistes de littérature pour la jeunesse ont fait valoir, à raison, que les enfants ont besoin de se confronter à des récits cruels; et de citer les contes de fées, la comtesse de Ségur ou Roald Dahl parmi bien d'autres. C'est vrai. A ceci près que ces textes sont lus aux enfants ou par des enfants dans leur intégralité. Dans ces récits, la cruauté est une épreuve, pas une finalité et la fin de l'histoire donne souvent du sens aux épisodes tragiques ou cruels. De plus, il est bien clair qu'il s'agit d'histoires: le "*Il était une fois*" des conteurs... n'est pas innocent.

### Recadrer

Ici, le texte est sorti de ce contexte et est donné dans le cadre scolaire lors d'une situation d'évaluation bien différente d'un apprentissage habituel. On comprend dès lors le désarroi de nombreux enseignants face à ce texte - hors contexte - quand, à contre-courant de la société, ils construisent des cours et des projets basés sur le respect de l'autre. Le Conseil de l'enseignement des communes et des provinces a parlé de "*valeurs heurtant à juste titre directeurs et enseignants*" et le Segec (Fédération de l'enseignement catholique) de "*choix maladroit*". Celui-ci l'est d'autant plus que la communauté éducative est confrontée à des incivilités et des violences (souvent verbales, parfois physiques) fréquentes et qu'elle a été bouleversée, tout dernièrement, par les coups de couteau reçus par le directeur de l'institut Cousot, à Dinant. Il est probable que les concepteurs de l'épreuve avaient choisi les textes avant ce tragique accident puisqu'ils ont été testés

dans des classes.

Suite à ce tollé, de nouvelles circulaires envoyées aux écoles ont insisté sur la nécessité de le recadrer au moment de le livrer aux élèves. Ce qui a été fait, plutôt deux fois qu'une... C'est au moins l'un des mérites de ce débat.

■